LE TRAIT-D'UNION
SYNERGIE-OFFICIERS

ZONE PACA
une région en trompe l'œil

SYNERGIE OFFICIERS
Revue trimestrielle
Juillet. 2022 • n°236 • 3,00 €

SOMMAIRE

SYNERGIE OFFICIERS le trait d'union n°236

3 ÉDITO

4 DOSSIER DE FOND
- ZONE PACA
UNE RÉGION EN TROMPE L'ŒIL.

20 ACTUALITES
- OFAST – ETAT DES LIEUX 2 ANS APRÈS LA CRÉATION.

25 GESTION
- EVALUATION ANNUELLE DU CORPS DE COMMANDEMENT - SYNERGIE-OFFICIERS VOUS LIVRE LES VOIES DE RECOURS

26 LU POUR VOUS
- L ESPIONNAGE POUR LES NULS
- JIKE COOPER - POLICE JUDICIAIRE - RACINES

28 GRILLE DE TRAITEMENTS IDF

30 GRILLE DE TRAITEMENTS PROVINCE

N° 236 - 2eme Trimestre 2022

Revue trimestrielle d'information du Syndicat Synergie-Officiers

Affilié à la CGC par le canal exclusif de l'Union Fédérale des Cadres des Fonctions Publiques (CFE-CGC)

Publication inscrite à la commission paritaire de presse sous le n° CPPAP :1020 S 05864 Valable jusqu'au 31 octobre 2025

Synergie-Officiers
3, Bd du Palais - 5ème étage 75004 PARIS
Tél. : 01 40 13 02 85 Fax : 01 40 28 47 73
bureau.national@synergie-officiers.com

Abonnement
Un an, 4 numéros : 10 €
Contacter le Secrétariat au 01 40 13 02 85

Directeur de la publication
Patrice RIBEIRO

Rédacteur en chef
Alain ROMANET

Rédaction
Benjamin ISELI, Gaelle JAMES, Isabelle TROUSLARD, Frédéric BISANCON, Benoit EBEL et les membres de la section des retraités

Maquette et réalisation
Éditions Crépin-Leblond
14 rue du Patronage Laïque
52902 Chaumont
Tél. : 03 25 03 87 48 Fax : 03 25 03 87 40

ÉDITO

PATRICE RIBEIRO

À l'aune de cette césure estivale SYNERGIE-OFFICIERS peut s'enorgueillir du travail accompli. Pour autant, l'heure n'est pas au repos.

Nous avons obtenu des mesures catégorielles importantes pour 2022, ainsi que des avancées substantielles de 2023 à 2027, assurant par la même la continuité du combat que nous menons pour tous et chacun, selon le mandat que vous nous avez confié.

De nouveaux défis se présentent à nous dans un futur proche.

La réforme des DDPN voulue par le président de la République et le ministre de l'Intérieur va profondément impacter les structures de la police nationale et le quotidien des officiers. Nous avons enfin pu obtenir des informations sur les orientations à venir pour couper court aux rumeurs et aux fake news. Il n'en demeure pas moins que nous devons rester extrêmement vigilants sur la déclinaison de cette réforme, tant au niveau local que national. SYNERGIE-OFFICIERS a réaffirmé son exigence de sanctuariser les affectations de chaque officier dans son poste et son cœur de métier.

SYNERGIE-OFFICIERS a particulièrement insisté sur la vigilance particulière nécessaire quant à la nomenclature des postes, leurs niveaux et les conséquences statutaires et indemnitaires.

Il est hors de question que des DDPN se transforment en potentats locaux avec droit de basse et de haute justice sur le positionnement, la carrière, le parcours, les mobilités et la promotion des officiers. Le dialogue social devra impérativement avoir lieu au niveau de la DGPN pour réguler la gestion et le mettre en cohérence avec les exigences du corps de commandement.

C'est dans cette optique qu'une réflexion sur la volumétrie du corps de commandement a été initiée sur la base de plusieurs constatations :

- Un niveau de recrutement infiniment exigeant.
- Des vacances de postes itératives : sur 1 300 postes ouverts à la mutation, un tiers est sans aucun candidat de manière récurrente.

Dès lors une question se pose : ces postes sont-ils encore du niveau de compétence des officiers ? Doit-on recruter à tour de bras et obliger de jeunes collègues à être affectés de force dans des emplois qui ne sont plus de leur niveau ? Ou doit-on engager une refonte des nomenclatures pour rétrocéder ces postes aux majors et Mexx avec une mise à plat des astreintes et des permanences ?

La question s'était posée lors des épisodes de déflation de 1995, 2004, 2010 et 2017. Nous connaissons la réponse. Sans ces impulsions disruptives nous serions encore 18 000 au lieu de 7 400, assignés à des tâches d'exécution, sans perspectives. Tout ce que nous avons obtenu réside dans cette équation : catégorie A, postes à responsabilités, postes et IRP de chefs de service, obtention du hors échelles lettres, postes de direction, augmentations pécuniaires significatives, fusion Lt/Cpt, création d'un GRAF…

Les recrutements actuels sont impératifs mais ils ne compenseront pas les départs en retraite. Doit-on aller au-delà au risque d'une massification qui ne bénéficiera qu'aux commissaires de police qui veulent nous rabaisser au rang d'exécutants ? Nous devons avoir la force de devenir ce que nous sommes.

Patrice RIBEIRO
Secrétaire général

PRÉSENTATION DOSSIER DE FOND :

LA RÉGION PACA
une zone en trompe l'œil

Le Trait d'Union vous propose dans ce numéro, de partir à la découverte d'une zone reconnue pour la douceur de son climat par nos concitoyens mais qui constitue pourtant un terrain de délinquance particulièrement difficile.
La parole est donc laissée à Christophe Ambel, secrétaire zonal SYNERGIE-OFFICIERS qui nous présente au passage son nouvel adjoint, Rodolphe Lloret.

Christophe Ambel
Secrétaire Zonal

Rodolphe Lloret
Secrétaire Zonal Adjoint

DOSSIER DE FOND

LE MOT DES SECRÉTAIRES ZONAUX DE LA RÉGION SUD

S'épanouir professionnellement dans une région où il fait bon vivre, c'est le souhait des quelques sept-cents officiers de police actuellement affectés en région sud et corse.
Malgré la douceur climatique du littoral méditerranéen ou de l'arrière-pays, ces lieux de villégiature demeurent criminogènes, et n'ont rien d'une sinécure pour les policiers en poste.
De nombreuses circonscriptions du Sud affichent même des chiffres de délinquance qui rivalisent avec ceux de l'Île-de-France. Les métropoles régionales n'échappent pas à l'insécurité du quotidien, la criminalité organisée s'y renouvelle constamment, la pression migratoire progresse depuis plusieurs années notamment aux frontières alpines, sans compter les contestations sociales protéiformes qui requièrent des services de renseignement efficients et des maintiens de l'ordre, aussi sensibles que récurrents.
Les forces de police de la zone PACA se retrouvent donc sollicitées tous azimuts. Elles obtiennent des résultats remarquables avec des effectifs moins étoffés et plus âgés qu'à Paris. Par leur fort engagement, souvent au prix de sacrifices personnels, les officiers locaux répondent présents dans chacun de leurs défis quotidiens de sécurité. Ils interviennent avec professionnalisme et sans relâche sur tous les fronts de la délinquance.
Pourtant, leur déroulement de carrière est rarement fulgurant. Car vivre dans le sud, se paie. Si le rythme de travail s'apparente ici souvent à celui des grands centres urbains, s'agissant de l'avancement ou des opportunités professionnelles, c'est bel et bien le modèle «province» qui s'applique, l'administration le considérant d'emblée comme un avantage en nature.
Il faut donc souvent batailler pour se positionner sur un poste mieux nomenclaturé, et savoir patienter afin de décrocher le grade supérieur. La centaine de capitaines anciens de la zone a d'ailleurs accueilli avec un certain soulagement l'annonce récente de la création du 11e échelon. Au surplus, bon nombre de postes «A2» ne trouvent pas preneurs ici non plus, ce qui pointe les limites de l'attractivité azuréenne.
Dans ce numéro «spécial sud», nous mettons à l'honneur quelques collègues dont l'activité est représentative des phénomènes délictuels prégnants dans la région.
Pour la délinquance de rue et le maintien de l'ordre, nous rendrons visite à deux collègues qui commandent des unités de Sécurité publique BAC et CSI, en poste à Marseille. Afin de rappeler le service H24 - 365 jours/an rendu par notre institution et le rôle de l'officier de nuit, nous interrogerons une collègue assurant le commandement du Service département de nuit dans le Var. Pour un focus sur la lutte contre la criminalité organisée, nous recueillerons le témoignage d'une commandante de la Brigade criminelle de Marseille et celui du commandant du GIR Ajaccio sur la lutte contre l'économie souterraine. Enfin le chef d'état-major du Service de police aux frontières de l'aéroport de Nice se présentera à vous en évoquant ses missions.
Je profite également de cette introduction pour vous présenter Rodolphe Lloret un brillant lieutenant en provenance de la DSPAP/DT75 qui m'a rejoint début mars en tant que secrétaire zonal adjoint.
L'équipe SYNERGIE-OFFICIERS de la zone sud et corse se renforce donc encore. Avec l'appui de nos délégués départementaux et du Bureau national, nous avons à cœur de vous épauler au quotidien et de défendre au mieux vos intérêts, n'hésitez pas à nous solliciter.
Pour finir, je tenais à remercier tous les collègues contributeurs à ce numéro, mais également à rendre hommage à l'ensemble des officiers et agents du ministère de l'Intérieur de tous grades, que je croise quotidiennement au cours de mes déplacements, et qui œuvrent sans relâche à l'exécution des missions de police, y compris les plus périlleuses, pour la sécurité de tous.

INTÉRIALE

DÉCOUVREZ
OMNIALE

L'offre complète

SANTÉ et/ou
PRÉVOYANCE
+
Packs santé au choix

GARANTIES SANTÉ ÉLIGIBLES
15€/mois
À LA PARTICIPATION EMPLOYEUR

150€/AN
POUR VOS SEMELLES
ORTHOPÉDIQUES

120€/AN
EN MEDECINE DOUCE
Pour soulager les maux du quotidien

LA TÉLÉCONSULTATION
MÉDICALE 24H/24 - 7J/7
PACK PRO / PACK FAMILLE
PACK RENFORT

UNE MUTUELLE QUI VOUS COUVRE
DE LA TÊTE AUX PIEDS

Demandez votre devis auprès de votre **conseiller Intériale** *ou sur notre* **site web.**

www.interiale.fr

Pour connaître les conditions et les remboursements en détail,
se reporter au Règlement Mutualiste de l'offre OMNIALE.
Document publicitaire non contractuel. INTÉRIALE, Mutuelle du Livre II du code
de la Mutualité - 32, rue Blanche - 75009 Paris - SIREN : 775 685 365

La confiance, notre force

Rencontre avec Virginie Gruyere,
commandante de police,
cheffe de la BAC centre de Marseille

Le Trait d'Union : Bonjour Virginie. Peux-tu te présenter afin de donner à nos lecteurs un aperçu de ta formation et de ton parcours ?

Virginie Gruyere : Originaire de l'est de la France, je suis entrée à l'ENP Nîmes en tant qu'élève gardien de la paix en décembre 1998. Sortie d'école, j'ai été affectée sur la commune de Saint-Ouen, en Seine-Saint-Denis, en police secours.

J'y suis restée 2 ans puis je suis partie sur Riom (63) où j'ai eu l'opportunité de passer mon bloc OPJ. Je suis ensuite retournée dans ma région d'origine où j'ai œuvré dans un premier temps au quart puis à la BRB sur Nancy.

En 2006, je suis entrée à l'école des officiers et en 2007, j'ai opté pour la brigade des stups de la Sûreté urbaine de Lille avant d'être «aspirée» par la Brigade des affaires générales de la sûreté départementale du nord.

J'ai rejoint l'équipe du préfet délégué à la défense et à la sécurité de la zone de défense nord en 2010 où j'ai eu l'opportunité de m'occuper de la sécurité de la base arrière (Le Calaisis) des jeux Olympiques de Londres.

En 2012, je me suis rapprochée de mon conjoint sur Marseille. J'ai d'abord commencé à la préfecture de police avant de m'occuper des effectifs en tenue sur la circonscription d'Aubagne. J'ai ensuite passé près de 2 ans sur la division sud en tant qu'adjointe au chef de la BAC sud. Je me suis ensuite rendue quelques mois sur la CSP de La Ciotat avant d'être affectée sur mon poste actuel, à la division centre de Marseille en tant que cheffe de la BAC centre.

Le Trait d'Union : Pourquoi as-tu choisi de devenir officier de police ?

V. G. : J'adore mon métier parce qu'il est riche en expérience humaine. Être officier me permet d'encadrer mon équipe et d'évoluer avec elle. Je peux diriger des opérations, participer avec "mes gars" à des filatures, monter des dispositifs, procéder à des interpellations, mener des enquêtes, etc.

J'ai confiance en eux et ils savent qu'ils peuvent compter sur moi. C'est pour cette raison que j'ai passé mon concours. Je voulais être engagée non seulement auprès du public, des victimes mais également auprès de mes collègues et leur impulser l'envie qui m'anime.

Le Trait d'Union : Quel poste occupes-tu aujourd'hui et peux-tu nous expliquer en quoi il consiste ? Pourquoi avoir choisi ce poste ?

V. G. : Je suis aujourd'hui cheffe de la BAC centre de Marseille. Mon travail consiste en la gestion administrative et humaine de l'unité.

Il m'arrive régulièrement d'intégrer les patrouilles à la recherche de la petite et moyenne délinquance (vol par effraction, recel, agression, trafic de stupéfiants, etc.) mais également d'être associée à des dispositifs de protection et de surveillance (voyage officiel, concert, etc.).

J'ai choisi ce poste parce qu'à l'heure actuelle, il

existe de vraies difficultés sur la voie publique. Les effectifs sont confrontés à de plus en plus de violences, qu'elles soient physiques ou psychologiques. L'encadrement et la gestion humaine sont donc deux axes prioritaires sur lesquels je m'efforce d'apporter mon savoir-faire et mon savoir-être en étant au plus proche d'eux.

Le Trait d'Union : Qu'est-ce que le métier de policier a changé dans ton regard sur la société ?

V. G. : Une certaine naïveté. J'ai toujours été d'une nature positive et optimiste et je pensais qu'il existait une part de bon dans chacun. J'ai grandi et j'ai mûri à travers mes yeux de policier. J'ai appris et j'ai vu ce qu'il peut y avoir de pire chez les gens. J'ai interpellé et entendu des violeurs, des assassins… J'ai arrêté des gamins auteurs d'actes de tortures et de barbarie, mis en examen pour des violences gratuites… J'ai vu des hommes et des femmes nous jeter des cocktails Molotov, nous haïr pour le simple fait que nous sommes policiers, alors que nous sommes au service du public.
Mais, ce qui n'a pas changé depuis ces 23 années passées au sein de l'institution, c'est cette envie et l'engagement dont font preuve les nôtres ; ce partage de valeurs et ce courage des policiers qui n'hésitent pas à mettre leur vie en péril pour sauver celle des autres.

Le Trait d'Union : Quelle est ta vision de l'officier de police aujourd'hui ?

V. G. : L'officier c'est celui qui fait le lien entre les corps. Proche de ses Hommes, il relaie les demandes formulées par l'autorité. Il coordonne et anime les réponses. C'est un maillon fondamental dans le fonctionnement et le rouage de la chaîne hiérarchique.

Le Trait d'Union : As-tu rencontré des obstacles dans ta carrière que tu considères comme étant propres aux femmes ?

V. G. : La police un métier d'homme ? Objectivement, la vérité d'hier n'est plus celle d'aujourd'hui. J'ai pu rencontrer quelques réticences en début de carrière mais ce n'est plus le cas actuellement. Le professionnalisme est unisexe et je n'ai jamais considéré qu'être une femme était discriminatoire.

Le Trait d'Union : Penses-tu que l'institution t'a apporté quelque chose sur le plan personnel ?

V. G. : La police m'apporte tous les jours tant sur mon enrichissement professionnel que personnel. Être policier reste un métier d'engagement qui peut durant certaines périodes vous éprouver physiquement et moralement, et avoir un impact au quotidien. Tout n'est pas positif bien sûr et il m'arrive parfois d'être fatiguée. Mais, quand je regarde le chemin parcouru, il est évident que l'institution m'a rendu plus forte et bien plus altruiste que si j'avais exercé un autre métier.

Le Trait d'Union : Comment as-tu pu ou peux-tu concilier vie professionnelle et vie de famille ? As-tu rencontré ou rencontres-tu des difficultés pour trouver un équilibre ?

V. G. : Mon conjoint est policier et il est donc plus facile de comprendre l'implication et les absences de l'autre.
Il arrive qu'on se relaie pour s'occuper de notre fille mais notre équilibre familial n'en est pas affecté.
Seule réelle difficulté, une pratique de sport associatif qui s'avère compliquée du fait des horaires variables.

Le Trait d'Union : Le mot de la fin… Que souhaites-tu nous dire de plus ?

V. G. : Être policier en 2022 est un choix professionnel qui doit être parfaitement réfléchi. Dans un contexte sociétal où prédominent l'individualisme et l'incivisme, se mettre au service du collectif relève d'une vraie gageure ; d'autant que notre action est souvent remise en question. Pourtant, dans une société qui est en perte de repères, les valeurs que nous défendons sont essentielles.
Je suis convaincue de l'utilité de mon métier même si j'ai souvent l'impression de devoir me justifier sur ce choix de vie professionnelle. J'aime «être un flic», et si c'était à refaire, je n'hésiterais pas un seul instant !

Rencontre avec Jean-Marc Autrand,
commandant de police, chef de la CDI des Bouches-du-Rhône

Le Trait d'Union : Jean-Marc, parles nous de ton parcours dans la police nationale.

Jean-Marc Autrand : Je suis issu de la dernière promotion des inspecteurs de police. Je suis sorti en 1995 et j'ai intégré la sous-direction des Renseignements Généraux parisiens au sein de la 1re section (extrême gauche).
J'ai eu l'occasion de basculer en tenue et j'ai pris le commandement d'une brigade de roulement de jour au commissariat du 17e arrondissement. À la réforme de la préfecture de police en 1999, j'ai pris le poste de chef de la Brigade d'information de voie publique du 1er district parisien de la DOPC (1, 2, 8, 9, 16, 17e) puis en 2001, une permutation dans le sud à la BSU de Marignane. En 2005, j'ai postulé à un appel à candidature pour devenir adjoint au chef de la Compagnie départementale d'intervention des Bouches-du-Rhône. En 2009, BAC Marseille. 2011, chef du Bureau emploi de l'état-major de la DDSP 13. 2018, chef de la Compagnie de sécurité routière (j'en ai profité pour passer mon stage moto officier) et depuis 2019, chef de la CSI/CDI (après changement d'appellation).

Le Trait d'Union : Pourquoi avoir choisi ce métier ?

J.-M. A. : Ce métier était pour moi un moyen d'être utile à la société. D'aussi loin que je regarde, j'ai toujours voulu être FLIC : il faut dire qu'il y a un terreau familial. J'ai passé le concours d'inspecteur de police et après avoir fait quelques années en civil, l'évidence d'un poste en tenue s'est imposée à moi. J'ai découvert le commandement et cela correspondait plus à ce que je désirais faire au quotidien.

Le Trait d'Union : Quel poste occupes-tu aujourd'hui et peux-tu nous expliquer en quoi il consiste ? Pourquoi l'avoir choisi ?

J.-M. A. : Je commande la CDI des Bouches-du-Rhône. La CDI est l'héritière de la CSI et reste une unité de maintien de l'ordre et de sécurisation. L'unité est opérationnelle de 6 heures à 2 heures, 7 j/7. Elle est compétente sur le département et est appelée régulièrement en renfort sur la zone sud.

J'ai découvert le maintien de l'ordre en 1999 en intégrant la DOPC. Cette matière et ce type de mission correspond parfaitement à mes inclinaisons.

Commander une unité constituée est typiquement la mission d'un officier de police : commander en opérationnel et gérer administrativement une unité.

Le Trait d'Union : Qu'est-ce que le métier de policier a changé dans ton regard sur la société ?

J.-M. A. : Le métier de policier va par nature nous rendre plus sombre. Les missions nous confrontent en très grande majorité à des évènements graves. Cela tend à nous faire faire voir le mauvais côté de la société. En plus de cela, il me semble que la société a changé, le métier d'officier et plus généralement celui de policer, est plus difficile car une partie du public a perdu ses repères et ne reconnaît pas les missions des policiers.

Le Trait d'Union : Quelle est ta vision de l'officier de police aujourd'hui ?

J.-M. A. : Je pense que l'officier est un cadre et qu'à ce titre, il doit encore acquérir plus d'autonomie et plus de reconnaissance. Il faut s'en montrer digne et être exemplaire. Cette autonomie s'acquiert par le travail et la technicité.

Le Trait d'Union : Penses-tu que l'institution t'a apporté quelque chose sur un plan personnel ?

J.-M. A. : Pas vraiment, l'administration prend plus que ce qu'elle donne…

Le Trait d'Union : Qu'en est-il en termes de conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle ?

J.-M. A. : L'équilibre entre une carrière et une vie de famille est difficile à obtenir. J'ai la chance d'avoir une épouse très compréhensive et qui m'a toujours soutenu (dans les bons et surtout les mauvais moments). Je regrette par contre de ne pas avoir été assez présent dans les jeunes années de mes deux enfants.

Le Trait d'Union : Un dernier mot ?

J.-M. A. : J'ai 52 ans, et je me vois encore arriver à Cannes-Écluse avec mes sacs, dans une chambre mal chauffée (et cela n'a visiblement pas changé …). Les 28 ans de ma carrière sont passés en un éclair de temps !

Rencontre avec Christine Soubra-Buil,

commandant divisionnaire de police, cheffe du Service de nuit départemental du district ouest du Var

Le Trait d'Union : Peux-tu te présenter afin de donner à nos lecteurs un aperçu de ta formation et de ton parcours ?

Christine SOUBRA-BUIL : Je suis actuellement commandant divisionnaire. J'ai intégré l'école de Cannes-Écluses en septembre 1989, en qualité d'inspecteur de police.

À l'issue de cette scolarité de 12 mois, j'ai choisi une affectation en PPPJ au 9e cabinet de délégations judiciaires situé dans le 13e arrondissement de Paris. Je suis restée 8 ans sur Paris.

Au cours de ces années, j'ai pu faire différents métiers et naviguer sur des postes de jour comme de nuit : entre le judiciaire, le renseignement pur et le judiciaire au sein du renseignement puisque certaines sections des PPRG, notamment la 8e et la 12e avaient des compétences de police judiciaire.

En septembre 1997, j'ai rejoint le sud, ma région natale où j'ai exercé en BSU au sein du commissariat de Sanary-sur-Mer.

Quelques mois plus tard, j'ai décidé de faire le grand saut et j'ai pris la tenue en qualité de cheffe de l'UPP, chose possible depuis la fusion des corps de 1995.

En septembre 2001, j'ai obtenu une mutation à l'état-major de la DDSP du Var, puis en 2018 au SND, Service de nuit départemental de la DDSP du Var.

Le Trait d'Union : Pourquoi choisir ce métier ?

C. S.-B. : Je suis bien incapable de répondre à cette question. J'ai toujours voulu faire ce métier. Après l'obtention de mon BAC, j'ai entrepris des études de droit et une fois ma maîtrise de droit pénal en poche, j'ai passé et réussi le concours d'inspecteur de police.

Le Trait d'Union : Parles-nous de ton poste actuel ?

C. S.-B. : Actuellement, j'occupe le poste de cheffe du Service de nuit départemental (SND) sur les quatre circonscriptions qui composent le district ouest du Var. Ma mission et celle des officiers qui travaillent dans ce service, est d'assurer la continuité du commandement opérationnel sur les 230 policiers travaillant de nuit (BST, BAC, GSP, UIPS et GAJ CYCLIQUE).

Je pilote, coordonne et contrôle l'action de ces services en matière d'ordre public, de voie publique et de judiciaire. Il s'agit : d'assurer la gestion de tous les événements (service d'ordre, violences urbaines, règlements de compte ….), d'évaluer la réponse qui doit être apportée immédiatement et de mettre en place un dispositif adapté.

Si je devais résumer, je dirais que c'est un travail de chef d'orchestre.

Le Trait d'Union : Qu'est-ce que le métier de policier a changé dans ton regard sur la société ?

C. S.-B. : Rien ou pas grand-chose. J'ai toujours su que les Hommes étaient capables du meilleur comme du pire, donc ma vision de la société n'a pas changée, et je n'ai pas été surprise même si parfois la réalité dépassait largement la fiction.

Le Trait d'Union : Quelle est ta vision de l'officier de police aujourd'hui ?

C. S.-B. : La principale difficulté pour l'officier d'aujourd'hui est de ne pas se laisser submerger par les tâches administratives et les problèmes de management, au risque de se couper de la réalité du terrain et de s'éloigner de ses effectifs. Ces tâches sont importantes et ne doivent pas être négligées, mais il est également nécessaire pour l'officier, de travailler sur le terrain avec ses effectifs. La polyvalence est primordiale.

Le Trait d'Union : As-tu rencontré des obstacles dans ta carrière que tu considères comme étant propres aux femmes ?

C. S.-B. : Non pas vraiment. Quelques réflexions en début de carrière mais cela relevait plus de la bêtise que d'une réelle hostilité. Je me souviens d'ailleurs d'une anecdote. J'étais en stage dans un commissariat pendant ma scolarité et le chef de poste me demande combien gagne un élève inspecteur de police. Je lui donne l'information et il me déclare spontanément « C'est bien pour un salaire de femme ». Je lui ai donc expliqué calmement tout ce que j'étais obligée de payer avec mon salaire de femme : les mêmes choses que lui.

Le Trait d'Union : Comment as-tu pu ou peux-tu concilier vie professionnelle et vie de famille ? As-tu rencontré ou rencontres-tu des difficultés pour trouver un équilibre ?

C. S.-B. : Mon mari est policier ; il connaît donc les contraintes liées à notre métier (disponibilité, horaires décalés …) c'est plus simple. Nous avons organisé notre environnement et notre temps de manière à concilier notre travail, un équilibre familial et le plus important : nos enfants.

Le Trait d'Union : Le mot de la fin… Que souhaites-tu nous dire de plus ?

C. S.-B : J'ai choisi ce métier et je n'ai jamais regretté mon choix. Aucune routine.

DOSSIER DE FOND

Rencontre avec Fabrice Boullot,

commandant divisionnaire à l'emploi fonctionnel, chef état-major de la DDPAF des Alpes-Maritimes

Le Trait d'Union : Que peux-tu nous dire de ton parcours dans la police nationale ?

Fabrice Boullot : J'ai 49 ans. Je suis entré dans la police en 1994, après mon service militaire et des études raccourcies. J'ai intégré l'ESIPN pour la 41e et dernière promotion d'inspecteur.

À l'issue de ma scolarité, j'ai choisi un poste au sein de la DRPJ Paris, à l'ancienne 3e DPJ, devenue la 2, quelques années plus tard.

Après un an de commissariat de quartier, dans le quartier de la gare du Nord à Paris 10, j'ai rejoint un groupe de voie publique, l'UR 10/19 au siège de la division.

Après quelques années de saute-dessus, j'ai rejoint un groupe criminel avant de revenir en groupe stups, appelé alors GIS (groupe initiative et stupéfiants).

En 2003, j'ai rejoint le sud, à Antibes en sécurité publique ou j'ai continué dans la filière judiciaire en BSU, et ensuite à la SD 06.

Et puis, le basculement au bout de 21 ans de carrière : j'ai rejoint «la tenue» en étant adjoint puis chef de commissariats subdivisionnaires en ZSP.

En 2018, nouveau changement : j'ai rejoint la PAF à l'aéroport de Nice en tant qu'adjoint, et depuis peu, j'ai été nommé chef état-major à la DDPAF06, même si je n'ai pas encore rejoint mon poste.

Le Trait d'Union : Pourquoi as-tu choisi de devenir officier de police ?

F. B. : Alors âgé de 19 ans, je cherchais un métier procurant des sensations, une certaine liberté dans «l'action», et à l'époque, j'avais choisi d'être inspecteur ; c'est vraiment le côté judiciaire que je recherchais.

Puis, le hasard d'une rencontre qui m'a incité à passer le concours alors qu'aucune tradition familiale ne m'y poussait.

Je n'étais pas dans le commandement, les responsabilités : je voulais «arrêter des bandits».

Le Trait d'Union : Quel poste occupes-tu aujourd'hui et pourquoi l'avoir choisi ?

F. B. : Actuellement, j'assure encore pour quelques semaines l'intérim de chef du Service de la police aux frontières de l'aéroport de Nice. J'ai la responsabilité de la sécurité et de la sûreté de l'aéroport, ainsi que du contrôle de la frontière. Mes journées sont variées : management, réunions avec les partenaires institutionnels mais aussi avec toutes les entreprises privées qui œuvrent sur l'aéroport et notamment le gestionnaire de celui-ci, accueil des nombreux voyages officiels etc.

Un aéroport est toujours en mouvement, en extension et avec de très nombreux projets locaux ou européens qui nécessitent de très nombreuses adaptations.

Le management n'y est pas simple, surtout avec les réformes en cours. Le travail du garde-frontière a énormément évolué depuis 7 ans, avec les attentats, l'augmentation du trafic aérien, la Covid et maintenant la guerre en Ukraine : on nous demande d'être hyper polyvalent.

J'ai choisi ce poste (c'est un peu enfantin), car j'aime les avions et le milieu aéroportuaire. Quand l'opportunité s'est présentée, j'ai foncé, alors que je n'avais pas d'expérience PAF. Le poste était intéressant avec plus de 140 fonctionnaires à gérer et une multitude de nouvelles matières à apprendre (sûreté aéroportuaire, contrôle transfrontière). C'est, à Nice, un poste très exigeant et très prenant.

Le Trait d'Union : Qu'est-ce que le métier de policier a changé dans ton regard sur la société ?

F. B. : Même si à plusieurs occasions j'ai vu et connu la reconnaissance de victimes et de la «population», je ne me fais pas d'illusion sur l'amour qu'on nous porte. Je supporte de plus en plus mal que notre police serve soit de bouc émissaire, de faire-valoir politique, ou d'entité multifonctions bonne à tout faire, quand les autres administrations se défilent.

Je garde la foi et fais mon travail du mieux que je peux, pour moi et mes collègues.

Le Trait d'Union : Quelle est ta vision de l'officier de police aujourd'hui ?

F. B. : Je trouve malheureusement que l'officier a du mal à trouver sa place au sein de la hiérarchie actuelle. Il est souvent obligé de suppléer les carences des gradés en termes de management, ou est cantonné à son rôle d'OPJ ; en plus, il subit une pression importante et un contrôle total de la part du corps des commissaires.

Nous sommes vraiment pris dans l'étau et il est difficile d'exister au niveau où nous devrions vraiment évoluer. Il faut se battre pour exister et accéder aux postes à responsabilités.

Malgré tout, à la PAF, de par notre nombre réduit nous accédons notamment à un degré de représentations et de décisions beaucoup plus important qu'en sécurité publique par exemple.

Par contre il faut bouger, changer de poste, changer de direction, ne pas avoir peur de se mettre en danger en partant sur des projets différents.

Je n'ai pas le cursus scolaire des jeunes officiers externes de maintenant, mais j'ai progressé et appris à prendre des responsabilités en changeant régulièrement de groupes, de services, de direction.

Le Trait d'Union : Penses-tu que l'institution t'a apporté quelque chose sur un plan personnel ?

F. B. : Il m'a conforté dans l'idée que malgré tout, le travail paie.

Le Trait d'Union : Un dernier mot pour nos lecteurs ?

F. B. : Je ne regrette jamais ma décision d'avoir intégré la police et me demande souvent si j'aurais pu faire un autre métier. Mais l'allongement de la carrière me laisse perplexe sur mes capacités physiques et intellectuelles à affronter encore de longues années dans cette institution en perpétuel mouvement.

Bon courage à tous et prenez soin de vous.

DOSSIER DE FOND

Rencontre avec Mireille Marais,

commandante de police, cheffe de groupe à la Brigade criminelle de la DIPJ Marseille.

Le Trait d'Union : Peux-tu te présenter afin de donner à nos lecteurs un aperçu de ta formation et de ton parcours ?

Mirelle Marais : Je suis issue de la 38e promotion de l'ESIPN. J'ai commencé ma carrière comme inspecteur de police, d'abord en commissariat de quartier sur le 15e arrondissement de Paris, puis à la Brigade de protection des mineurs de Paris, pendant 15 ans.

Après un passage à la formation PJ de Paris, j'ai intégré fin 2012 la Brigade criminelle de la police judiciaire à Marseille.

Le Trait d'Union : Pourquoi as-tu choisi de devenir officier de police ?

M. M. : Lorsque j'ai passé le concours, il y avait deux voies : officier de paix ou inspecteur de police. Pour moi le domaine de l'investigation était une évidence.

Le Trait d'Union : Quel poste occupes-tu aujourd'hui ?

M. M. : Je suis commandante, cheffe de groupe au sein de la Brigade criminelle spécialisée dans le domaine du narco banditisme, c'est-à-dire en charge principalement des homicides liés aux trafics de stupéfiants.

Le Trait d'Union : Qu'est-ce que le métier de policier a changé dans ton regard sur la société ?

M. M. : Peut-être moins d'innocence.

MGP Action solidaire immatriculée sous le n° 537 676 355 - Union régie par le livre III du Code de la mutualité - Siège : 8 rue Thomas Edison - CS 90059 - 94027 Créteil cedex - Communication 04/22 - Crédit photo : © M. Billoué / Entre nous soit dit.

“ La MGP a aidé mes enfants à continuer à rêver ”

La solidarité, notre premier devoir

Découvrez l'histoire de **Baptiste**

Le Trait d'Union : Quelle est ta vision de l'officier de police aujourd'hui ?

M. M. : Ma vision est biaisée du fait de mon positionnement. Je suis cheffe d'un groupe de 6 personnes, au sein d'une direction que je sens en perte de vitesse.
La scolarité des officiers n'est plus axée sur la procédure, l'investigation souffre de la complexité croissante de la procédure, de la réticence de certains collègues face aux responsabilités et de l'évolution des mentalités.
Ce qui était acceptable à mes débuts ne l'est plus aujourd'hui.
La grande majorité des officiers exerce des fonctions de commandement dans des services de plusieurs dizaines de personnes alors qu'en police judiciaire, un commandant de police est chef d'un groupe de procéduriers.

Ce décalage entre nos fonctions est d'ailleurs flagrant à l'occasion des échanges d'expériences lors du stage de commandant.

Le Trait d'Union : As-tu rencontré des obstacles dans ta carrière que tu considères comme étant propres aux femmes ?

M. M. : Aucun.

Le Trait d'Union : Penses-tu que l'institution t'a apporté quelque chose sur un plan personnel ?

M. M. : Le terme «institution» est un peu une nébuleuse. L'expérience sur le terrain, l'imprévu, les relations aux autres, m'ont appris à m'adapter à toutes les situations.

Le Trait d'Union : Et en termes de conciliation vie professionnelle et vie de famille ?

M. M. : Chacun choisit d'intégrer un service selon ses attentes et ses capacités.
Ce que j'ai appris à la BPM c'est qu'il ne faut jamais hésiter à dire « non, je ne peux pas ».
La force du service est de savoir prendre le relais jusqu'à une prochaine fois où nous prendrons le relais d'un autre.

Le Trait d'Union : Le mot de la fin ?

M. M. : Il est vrai que nous, anciens officiers, sommes parfois considérés comme des «dinosaures». Mais je revendique un certain état d'esprit que je tiens à entretenir et à transmettre.
Nous ne savons pas quelle va être la réforme de l'investigation, j'espère qu'elle sera l'occasion d'ouvrir de nouvelles perspectives de carrière pour les officiers.

Rencontre avec François Doubremelle,
commandant divisionnaire de police, chef du GIR de Corse

Le Trait d'Union : Bonjour François. Peux-tu te présenter à nos lecteurs ?

François Doubremelle : Après un bac mathématique, une licence en droit puis le service militaire (obligatoire à cette époque), je suis rentré à l'école de police en 1987.
En 1988, j'ai pris mon premier poste au SRPJ de Rouen, à la division économique et financière. J'ai eu la chance d'intégrer un petit groupe dédié à l'initiative et je dois dire que je me suis régalé.
En 1994, j'ai demandé et obtenu ma mutation à l'office central de répression du faux monnayage à Nanterre, toujours en groupe d'initiative.
En 1998, j'ai rejoint le SRPJ Antilles-Guyane à la division économique et financière et en 2002, j'ai été affecté au SRPJ d'Ajaccio. D'abord à la Def, puis rapidement comme chef de groupe à la division criminelle.
Après un rapide passage à la Coordination des forces de sécurité, structure propre à la Corse, je suis revenu à la " crim".
En 2012 et durant 7 années, j'ai été chef de la Division économique et financière, et depuis 2019, je suis chef du GIR de Corse.
Enfin, le plus difficile … j'ai 59 ans… déjà.

Le Trait d'Union : Pourquoi as-tu choisi de devenir officier de police ?

F. D. : Pour être exact, j'ai commencé ma carrière comme inspecteur de police qui, à l'époque, était exclusivement le corps des policiers en civil..., jean et baskets. Pour moi c'est un vrai choix, je n'ai passé que ce concours.
Comme beaucoup, sans doute que mes lectures et les films y sont pour beaucoup. Mais plus que tout c'était l'envie d'une vie professionnelle loin de la routine et je n'ai pas été déçu ! J'étais également certain de trouver un sens à ce métier et c'est le cas.

Le Trait d'Union : Quel poste occupes-tu aujourd'hui et peux-tu nous expliquer en quoi il consiste ?

F. D. : Depuis 2019, je suis chef du GIR de Corse qui est composé de 23 personnels.
C'est une structure interministérielle : nous sommes policiers, gendarmes, agents des impôts et des douanes.

Sa mission première est la lutte contre l'économie souterraine sur un plan judiciaire, administratif et fiscal, tout en s'adaptant à son territoire.

Nous sommes donc avant tout, un service d'enquêtes. Et bien évidemment la saisie des avoirs criminels fait partie intégrante de notre mission.

À titre personnel, avec mes collègues des différents groupes dans lesquels j'ai travaillé, nous avons conduit pas mal de personnes en prison.

Il faut se rendre à l'évidence : la détention ne fait plus peur à personne… sauf aux honnêtes gens. C'est considéré comme un "accident de travail", parfois un souvent de promotion dans la délinquance.

Mais j'ai pu constater que trouver et saisir le "trésor de guerre" affectait terriblement nos "clients".

Le Trait d'Union : Qu'est-ce que le métier de policier a changé dans ton regard sur la société ?

F. D. : Plus de 33 ans de police judiciaire apportent une vision de la société plus nuancée mais surtout très pragmatique.
Force est de constater une montée de la violence à la fois physique et des idées.
Notre société m'apparaît comme une juxtaposition de projets communautaristes très divers.
Difficile d'identifier un projet commun englobant chacun d'entre nous.
Heureusement j'ai rencontré énormément de gens intéressants aux parcours très différents.

Le Trait d'Union : Quelle est ta vision de l'officier de police aujourd'hui ?

F. D. : Notre corps a évolué par le haut.
En passant le concours d'inspecteur, il était impensable de terminer chef d'une division au sein de la PJ.
Cette évolution est évidemment très intéressante pour nous.
Les officiers ont désormais vocation à occuper les postes de chefs de division ou de service, mais cela ne doit pas faire oublier certains prérequis au métier de policier : curiosité : qualité essentielle de l'enquêteur, et engagement.

Le Trait d'Union : Le mot de la fin… Que souhaites-tu nous dire de plus ?

F. D. : Le métier d'officier de police a considérablement changé. Je ne me suis jamais ennuyé et les moments difficiles, voire très difficiles, que nous avons traversé nous ont toujours soudé.
De plus j'ai la chance d'y avoir construit quelques solides amitiés, tous corps confondus.
Au final je n'ai pas vu toutes ces années passer. C'est bon signe je crois.

ACTUALITES

OFAST :
État des lieux 2 ans après la création

Le 1er janvier 2020 naissait l'OFAST, sur les cendres encore fumantes de l'OCRTIS, acronyme symbolique d'une époque que d'aucuns espéraient faire oublier à la vitesse suggérée par le nouveau nom du service de lutte contre le trafic de stupéfiants.

Un peu plus de deux ans après la réforme mise en place, il est temps de faire un premier bilan de l'activité intervenue, tant au sein de la «centrale» de Nanterre, que dans les OFAST de province et des territoires ultra-marins.

Quelles méthodes, quels moyens et quels résultats ont généré les changements intervenus ? Voici quelques éléments de réponses :

OFAST Nanterre, une évolution liée à de nouveaux enjeux

Principale innovation accompagnant le changement de nom, l'OFAST-N est articulé en trois pôles : le pôle stratégie, le pôle renseignement et le pôle opérationnel, respectivement dirigés par une douanière, un gendarme et un policier.

Schématiquement, les aspirations de ces pôles peuvent se résumer à comprendre, cibler, agir.

Cette nouvelle organisation est assortie de l'intégration de gendarmes, douaniers, et même de représentants de l'administration pénitentiaire et des impôts. Un magistrat seconde la cheffe de service, afin de faire participer en un même endroit tous les acteurs de la lutte.

Si à la fin de l'OCRTIS, le volume à Nanterre était de 103 agents, dont 88 policiers, il est aujourd'hui de près de 190 agents, dont environ 35 gendarmes, une demi-douzaine de douaniers et autant d'attachés d'administration et de contractuels. Il est prévu que les effectifs soient portés à près de 240 à l'horizon de fin 2022.

Cette nouvelle organisation et cet accroissement volumétrique spectaculaire ont pour objet de répondre aux besoins exprimés par le «plan stups» national, et ses 55 mesures destinées à lutter contre les trafics de stupéfiants «depuis les cages d'escalier jusqu'à l'international».

Évidemment, la lutte contre les trafics de stupéfiants ne se résume pas à l'action de l'OFAST. De nombreux autres services œuvrent quotidiennement pour endiguer ce fléau, avec des moyens toujours trop limités, et de façon inversement proportionnelle, avec toujours plus de contraintes judiciaires.

Tous les acteurs disséminés sur le territoire luttent ensemble dans cette traque ô combien nécessaire, la porosité des trafics de stupéfiants avec le banditisme et le terrorisme notamment, n'étant plus à démontrer.

Sur la base des enjeux déterminés par le fameux «plan stups», l'OFAST-N est désormais en charge de coordonner la lutte contre le trafic de stupéfiants en France. Concrètement, il lui incombe de traquer le haut du spectre du trafic.

Le partage des données recensées par les acteurs d'un même domaine désormais réunis, et le croisement du renseignement collationné sur tout le territoire, augmenté des informations issues de la coopération internationale permettent de définir des cibles de très haute valeur, listées dans un top national.

La priorité donnée aux enquêtes est de s'intéresser particulièrement à ces individus, et d'utiliser le plus efficacement possible tous les moyens à disposition pour identifier les routes, les vecteurs et les réseaux dont ils usent pour acheminer la drogue, afin de les confondre, d'opérer des saisies et de les présenter à la justice.

Outre l'articulation pertinente des forces dédiées à la lutte contre le trafic international, l'OFAST bénéficie dans sa quête, de l'évolution technique permettant l'infiltration des réseaux de communications cryptés Encrochat d'abord, pilotée par les gendarmes du C3N de Pontoise, puis SkyEcc, techniquement orchestrée par la SDLC de la DCPJ.

L'exploitation de ces données a permis de faire un bon de géant dans la compréhension des réseaux et des moyens utilisés au niveau international pour favoriser la circulation de la drogue.

Tous les territoires étant concernés par les faits mis en évidence par le dévoilement de ces conversations cryptées, les enquêtes judiciaires générées par ce dispositif sont l'occasion d'une collaboration accrue entre l'OFAST-N et ses antennes.

OFAST-N/OFAST province et Outre-mer, une collaboration accrue

Concomitamment à la création de l'OFAST, plusieurs antennes et détachements étaient créés. La plupart du temps, il s'agissait de renommer les services de lutte contre les trafics de stupéfiants déjà en place au sein des DZPJ et DTPN, mais quelques ressources étaient parfois ajoutées au préexistant.

Si l'OFAST-N est en charge du pilotage et de la coordination de la lutte contre le trafic en France, pour autant, les antennes restent intégrées au périmètre de gestion des DIPJ.
L'absence d'un lien organique qui aurait pu donner toute l'autorité envisageable aux chefs de l'OFAST sur les antennes, est compensée par un développement substantiel des liens opérationnels entre les différents services.

Ces liens sont notamment favorisés par l'implantation dans chaque département de CROSS (cellule de renseignement opérationnel sur les stupéfiants), qui partagent leurs données au niveau central.

La mise en commun et la redistribution de cette manne d'informations, en plus d'améliorer le niveau de connaissance, permet de développer des rapports fluides et efficaces entre les services.

Parmi les innovations nées avec l'OFAST, se trouve un autre facilitateur de rapprochement avec les services territoriaux : la Division d'appui opérationnel. Cette Division se constitue d'un GAO, d'un groupe financier, d'un groupe cyber-investigations, et d'un groupe de coopérations internationales.

Ces ressources sont mises au service des groupes opérationnels du siège, mais aussi de ceux des antennes, autant que possible.

L'arrivée des douaniers à Nanterre a également permis la création d'un groupe Vecteur, capable d'épauler dans leurs démarches et recherches, les services disséminés sur le territoire.

Si globalement, la mission des services de PJ de province dédiés à la lutte anti-stups est restée la même, nonobstant leur passage sous bannière OFAST comme indiqué supra, la prise en compte de faits issus de la captation judiciaire de données cryptées, et leur partage au gré des territoires concernés ont également grandement contribué au rapprochement du siège et des antennes.

Le résultat tangible de ce cycle vertueux se faisait naturellement ressentir dans les chiffres.

LES RÉSULTATS : TOUS LES INDICATEURS À LA HAUSSE

Si bien évidemment, les résultats de la lutte anti-stupéfiants sont à mettre au crédit de tous les acteurs de la traque, dont l'OFAST dans son ensemble n'est qu'une partie, force est de constater que depuis l'instauration du plan stups dont le pilotage et la coordination ont été confiés à la centrale de Nanterre, les chiffres des saisies opérées sont en progression constante.
En 2021, les hausses de saisies de cannabis et héroïne étaient de 16 %, celles d'ecstasy et MDMA de 18 %, et celles de cocaïne de 102 % ! Une large majorité est attribuable aux services de la douane évidemment, mais l'ensemble de la chaîne policière est impliquée dans ces résultats records.

Au-delà de ces chiffres, qui ne sont pas forcément toujours les indicateurs les plus pertinents de la qualité et de l'intensité du travail fourni, des cibles d'importances prioritaires depuis longtemps recherchées ont été interpellées, y compris au sein de territoires considérés jusque-là par les voyous, comme des zones blanches.

ACTUALITES

Si le bilan global de l'activité anti-stups depuis la mise en place de l'OFAST est donc très positif, et que l'articulation des forces sur le territoire est de plus en plus fluide et efficiente, il demeure quelques difficultés.

Pour parvenir à son objectif, l'OFAST-N manque de place.

Le projet de récupération d'un plateau supplémentaire sur le site des Offices est pour le moment au point mort, ce qui obère les possibilités de recruter.
Quant aux services de province, parce que non-rattachés organiquement au siège, ils sont susceptibles d'être impactés dans leur activité par une logique locale dans le cadre de la création des DTPN.

Le virage emprunté semble être le bon, il serait dommage de s'arrêter en bon chemin ! Au moment où un nouveau cycle présidentiel s'engage, la lutte contre les trafics de stupéfiant doit rester une priorité.

NOUS SOMMES AUX CÔTÉS DE CEUX QUI PROTÈGENT LES AUTRES.

-10 %(1)
SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

OFFRE RÉSERVÉE
AUX ADHÉRENTS MGP

-20%(2)
SUR VOTRE ASSURANCE
AUTO OU HABITATION
OU ACCIDENTS & FAMILLE
OU PROTECTION JURIDIQUE

GMF 1ER ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC

GMF
ASSURÉMENT HUMAIN

MGP
« Cette solution est pensée et développée pour protéger les forces de sécurité et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF sont membres d'UNEOPOLE la communauté sécurité défense

GMF 1er assureur des Agents du Service Public selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2021.

(1) Offre réservée aux agents du service public, personnels de la Police. Réduction de 10 % sur le montant de la 1ère cotisation annuelle, pour toute souscription entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 d'un contrat AUTO PASS. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse. (2) Réduction de 20 % pour le 1er nouveau contrat AUTO PASS ou Habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS ou Accidents et Famille ou Protection Juridique souscrit en tant qu'adhérent MGP. Cette réduction est valable sur le montant de la première année de cotisation pour toute souscription entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 et n'est pas cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.
Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS, habitation AMPHI PASS, Accidents & Famille et Protection Juridique disponibles en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **Covéa Protection Juridique** - Société anonyme d'assurance au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 442 935 227 R.C.S. Le Mans APE 6512Z - Siège social : 33 rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2.

Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et/ou Covéa Protection Juridique.

EVALUATION ANNUELLE DU CORPS DE COMMANDEMENT : SYNERGIE-OFFICIERS vous livre les voies de recours

L'officier peut solliciter la révision d'une partie ou de la totalité du contenu de son évaluation par écrit, de façon motivée et en mettant en exergue les griefs relevés. Au préalable, l'officier doit signer sa notation : la signature vaut notification d'un acte administratif.
SYNERGIE-OFFICIERS vous livre les voies de recours possibles :

1- Recours gracieux et/ou hiérarchique
La date de notification portée sur le compte-rendu d'entretien professionnel fait courir le délai de 15 jours francs pendant lequel l'officier peut exercer un recours hiérarchique préalable à la saisine de la CAP.
L'autorité hiérarchique dispose alors d'un délai de 15 jours francs à compter de la date de réception de la demande de révision formulée par le fonctionnaire pour lui répondre.

Attention, l'autorité hiérarchique peut ne pas répondre au recours. S'applique alors la règle selon laquelle le silence gardé par l'administration pendant 2 mois vaut décision implicite de rejet. Dans ce cas, le délai d'1 mois pour saisir la CAP court à compter de la date de formation de la décision implicite de rejet.
Enfin, l'officier pourra saisir la CAP de révision de notation par voie de rapport. Il devra ensuite constituer un mémoire en défense qui sera à fournir à l'administration avant la CAP.

2- Recours devant le juge
Indépendament de tout recours auprès de l'autorité hiérachique, l'officier peut :

- Exercer un recours administratif et ce, en saisisant le juge administratif dans les deux mois suivant la notification du compte rendu de l'entretien.

- Exercer un recours contentieux en saisisant le juge administratif :

Soit après avoir exercé un recours administratif.
Soit à l'issue de la procédure spécifique décrite à l'occasion du recours gracieux/hiérarchique. Le délai de recours contentieux, suspendu durant cette procédure , repart à compter de la notificaton de la décison finale de l'adminsitration faisant suite à l'avis rendu par la CAP et non à compter de la date de l'avis de la CAP : cet avis ne faisant pas grief et n'étant donc pas susceptible de recours.

3- Médiateur interne de la police nationale
Parrallèlement à la révision en commission paritaire, l'intervention du médiateur vise à mieux prendre en compte la dimension humaine dans une gestion administrative équitable des agents.
La mission du médiateur consiste à :

- Proposer une solution à l'agent et à l'administration, en cas de litige ou de conflit.
- Apporter à l'agent les explications lui permettant de mieux comprendre et d'accepter la décision.
- Le cas échéant, saisir l'administration afin qu'elle révise sa décision.

LU pour vous

Une plongée dans l'univers captivant du renseignement français !

James Bond, Malotru, Jason Bourne, Eli Cohen, Mata Hari, Joséphine Baker... qu'elles soient fictives ou réelles, les grandes figures de l'espionnage nous fascinent et sont au cœur de nombreux fantasmes (assassins missionnés secrètement par un État, confidences récoltées sur l'oreiller par des courtisanes héroïques, costumes et gadgets plus créatifs les uns que les autres, légende et double-identité...). Mais quelle est la réalité derrière cet imaginaire ? Suivez Alain Bauer et Christophe Soullez dans les coulisses du renseignement, qui peut se révéler encore plus incroyable que la fiction !

Des débuts de l'espionnage à l'organisation moderne du renseignement français, en passant par les missions et les organes de contrôle des espions, découvrez le monde de l'espionnage.

Découvrez :

- À quoi servent les services de renseignement
- Comment devenir espion
- Les différentes organisations «espionnant»
- Le contre-espionnage et le contre-terrorisme
- Les grandes affaires d'espionnage
- Dix portraits de vrais espions

Alain Bauer est professeur de criminologie à Paris au Conservatoire national des arts et métiers, ainsi qu'à New York et à Shanghai. Auteur d'une quarantaine d'ouvrages, il occupe la première chaire de criminologie installée en France.

Christophe Soullez, universitaire, est chargé de mission à l'inspection générale de la police nationale. Directeur de l'Observatoire national de la délinquance de 2004 à 2020, il a publié ou co-publié une quinzaine d'ouvrages sur la sécurité. Il enseigne notamment à Sciences Po Paris.

Photographies : Astrid diCrollalanza (portraits), iStock (fond)
793414 V-22 24,95€
9 782412 068809
MIXTE Papier issu de sources responsables FSC® C003309
pourlesnuls.fr

LU pour vous

EN LIBRAIRIE, LE 13 JUIN 2022,
JIKE COOPER, POLICE JUDICIAIRE
RACINES
PIERRICK GUILLAUME – ALEXANDRE FOUCHARD

Après le succès du premier opus des aventures de Jike Cooper, les auteurs, Pierrick Guillaume et Alexandre Fouchard nous invitent à découvrir de nouvelles intrigues dans *Racines*, un polar nerveux et sensible.
La série *Jike Cooper* s'inspire d'affaires judiciaires bien réelles. C'est ce qui fait sa force et son originalité. Pierrick Guillaume, chef d'un groupe d'enquêtes à la PJ de Paris, a passé l'ensemble de sa carrière à diriger des enquêtes criminelles, dont certaines particulièrement médiatisées. Du terrorisme Corse, Basque, Breton ou Italien au début des années 2000 aux affaires criminelles parisiennes les plus retentissantes, il est aujourd'hui un des enquêteurs les plus expérimentés en France. Alexandre Fouchard est quant à lui spécialiste de la gestion des crises majeures et des facteurs humains après avoir passé plus de 20 ans dans la sécurité publique à Paris et en banlieue, notamment comme officier motocycliste de la police.

LE LIVRE

Commandante et cheffe de groupe au 2e district de Police judiciaire de Paris, Jike Cooper est une femme libre et indépendante. Passionnée par son métier et secondée par une équipe de flics généreux, elle nous entraîne à un rythme effréné dans son quotidien où se télescopent durement vie de famille et enquêtes criminelles.
D'une guerre de gangs dans la communauté sri-lankaise à d'inquiétantes alertes à la bombe sur les quais du métro de la capitale, Jike et son groupe se dévouent corps et âme à la recherche de la vérité. Mais sont-ils prêts à en payer le prix ?
Dans ce deuxième tome, Pierrick Guillaume et Alexandre Fouchard, tous deux policiers en activité, confrontent leur héroïne à ses limites et à un passé refoulé qui surgit de la manière la plus inattendue qui soit. La crise qu'elle traverse agit alors comme un révélateur puissant de ses vulnérabilités et finalement, de toute son humanité. Un polar nerveux et profondément sensible, qui transpire le vécu, pour ne pas dire le réel.

LES AUTEURS

Pierrick Guillaume est chef d'un groupe d'enquête de la Police judiciaire de Paris, et Alexandre Fouchard se consacre aux problématiques de gestion des crises pour la Direction générale de la Police nationale. Passionnés par leur métier et convaincus de la nécessité d'en faire connaître les richesses, les difficultés et les enjeux au grand public, ils se livrent ici à un travail d'écriture qui révèle l'utilité sociale de leur profession, son humanité, mais aussi sa part d'ombre.

Copyright - David Ken

Contact Presse
Maïlis Valentin - Tel : 01 42 24 75 15 - mailisvalentin@mareuil-editions.com
www.mareuil-editions.com

GRILLE DE TRAITEMENTS ILE DE FRANCE

REMUNERATIONS MOYENNES MENSUELLES DES FONCTIONNAIRES DU CORPS DE COMMANDEMENT EN POSTE EN ILE DE FRANCE AU 1ER JANVIER 2022

GRADE	ECHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORES	TRAITEMENT INDICIAIRE	IR 3%	ISSP	NBI	IRP-OF BASE	COMPLEMENT RTT	IND POSTE DIFFICILE	IND SUJ EXCEPT	COMPENSATION CSG MINIMA	Transfert prime-point	PENSION CIVILE	PENSION CIVILE ISSP	PENSION CIVILE NBI	RDS	CSG	RAFP	TRAITEMENT NET MENSUEL
COMMANDANT DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL	HEA 3	HEA3	972	4 554,82	142,27	1 070,38	187,44	413,00	56,67	14,11	85,75	54,53	-32,42	505,58	242,30	20,81	32,16	591,74	45,55	**5 108,41**
	HEA2	HEA2	925	4 334,57	135,66	1 018,62	187,44	413,00	56,67	14,11	85,75	52,19	-32,42	481,14	230,60	20,81	30,78	566,35	43,35	**4 892,59**
	HEA1	HEA1	890	4 170,56	130,74	980,08	187,44	413,00	56,67	14,11	85,75	50,45	-32,42	462,93	222,01	20,81	29,75	547,44	41,71	**4 731,75**
	4e	1027	830	3 889,40	122,31	914,01	187,44	413,00	56,67	14,11	85,75	47,46	-32,42	431,72	207,10	20,81	27,99	515,02	38,89	**4 456,21**
	3e	1015	821	3 847,23	121,04	904,10	187,44	413,00	56,67	14,11	85,75	47,02	-32,42	427,04	204,92	20,81	27,73	510,16	38,47	**4 414,81**
	2e	930	756	3 542,63	111,90	832,52	187,44	413,00	56,67	14,11	85,75	43,78	-32,42	393,23	188,87	20,81	25,82	475,03	35,43	**4 116,20**
	1er	890	725	3 397,37	107,54	798,38	187,44	413,00	56,67	14,11	85,75	42,24	-32,42	377,11	180,69	20,81	24,91	458,29	33,97	**3 974,31**
COMMANDANT DIVISIONNAIRE	HEA 3	HEA3	972	4 554,82	136,64	1 070,38		600,00	56,67	14,11	85,75	54,48	-32,42	505,58	242,30	-	32,13	591,19	45,55	**5 123,68**
	HEA2	HEA2	925	4 334,57	130,04	1 018,62		600,00	56,67	14,11	85,75	52,14	-32,42	481,14	230,60	-	30,75	565,80	43,35	**4 907,86**
	HEA1	HEA1	890	4 170,56	125,12	980,08		600,00	56,67	14,11	85,75	50,40	-32,42	462,93	222,01	-	29,72	546,88	41,71	**4 747,02**
	4e	1027	830	3 889,40	116,68	914,01		600,00	56,67	14,11	85,75	47,41	-32,42	431,72	207,10		27,96	514,47	38,89	**4 471,48**
	3e	1015	821	3 847,23	115,42	904,10		600,00	56,67	14,11	85,75	46,96	-32,42	427,04	204,92		27,70	509,60	38,47	**4 430,09**
	2e	930	756	3 542,63	106,28	832,52		600,00	56,67	14,11	85,75	43,73	-32,42	393,23	188,87		25,79	474,48	35,43	**4 131,47**
	1er	890	725	3 397,37	101,92	798,38		600,00	56,67	14,11	85,75	42,18	-32,42	377,11	180,69		24,88	457,73	33,97	**3 989,59**
COMMANDANT DE POLICE	7e	1015	821	3 847,23	115,42	904,10		413,00	56,67	14,11	85,75	45,39	-32,42	427,04	204,92		26,77	492,56	34,90	**4 263,06**
	6e	995	806	3 776,94	113,31	887,58		413,00	56,67	14,11	85,75	44,65	-32,42	419,24	200,89		26,33	484,45	34,75	**4 193,93**
	5e	930	756	3 542,63	106,28	832,52		413,00	56,67	14,11	85,75	42,16	-32,42	393,23	188,87		24,86	457,44	34,28	**3 962,02**
	4e	878	716	3 355,19	100,66	788,47		413,00	56,67	14,11	85,75	40,17	-32,42	372,43	178,52		23,69	435,82	33,55	**3 777,59**
	3e	830	680	3 186,50	95,59	748,83		413,00	56,67	14,11	85,75	38,37	-32,42	353,70	169,82		22,63	416,37	31,86	**3 612,02**
	2e	784	645	3 022,49	90,67	710,28		413,00	56,67	14,11	85,75	36,63	-32,42	335,50	161,23		21,60	397,46	30,22	**3 451,18**
	1er	741	612	2 867,85	86,04	673,94		413,00	56,67	14,11	85,75	34,99	-32,42	318,33	152,84		20,63	379,63	28,68	**3 299,82**
CAPITAINE DE POLICE	E.E.	859	702	3 289,59	98,69	904,64		378,00	56,67	14,11	85,75	40,28	-32,42	365,14	192,66		23,75	437,06	32,05	**3 784,64**
	10e	821	673	3 153,69	94,61	867,27		378,00	56,67	14,11	85,75	38,79	-32,42	350,06	184,68		22,87	420,90	31,54	**3 646,43**
	9e	776	638	2 989,68	89,69	822,16		378,00	56,67	14,11	85,75	36,99	-32,42	331,85	174,84		21,81	401,39	29,90	**3 480,85**
	8e	732	605	2 835,05	85,05	779,64		378,00	56,67	14,11	85,75	35,30	-32,42	314,69	165,83		20,81	383,00	28,35	**3 324,47**
	7e	693	575	2 694,46	80,83	740,98		378,00	56,67	30,35	85,75	33,89	-32,42	299,09	157,75		19,99	367,75	26,94	**3 197,00**
	6e	653	545	2 553,88	76,62	702,32		378,00	56,67	30,35	85,75	32,35	-32,42	283,48	149,67		19,08	351,03	25,54	**3 054,72**
	5e	611	513	2 403,93	72,12	661,08		378,00	56,67	30,35	85,75	30,71	-32,42	266,84	140,76		18,11	333,19	24,04	**2 903,24**
	4e	567	480	2 249,29	67,48	641,05		378,00	56,67	30,35	85,75	29,20	-32,42	249,67	131,75		17,22	316,85	22,49	**2 767,38**
	3e	525	450	2 108,71	63,26	600,98		378,00	56,67	30,35	85,75	27,65	-32,42	234,07	123,67		16,30	300,00	21,09	**2 623,82**
	2e	499	430	2 014,99	60,45	574,27		378,00	56,67	30,35	85,75	26,61	-32,42	223,66	117,87		15,69	288,77	20,15	**2 528,53**
	1er	469	410	1 921,27	57,64	547,56		378,00	56,67	30,35	85,75	25,58	-32,42	213,26	112,69		15,08	277,53	19,21	**2 432,61**
	stagiaire	359	343	1 607,31	16,07	160,73		143,00	56,67	30,35	85,75	17,64		178,41	56,55		10,40	191,40	16,07	**1 664,68**
	élève	335	343	1 607,31	16,07	160,73						14,99		178,41	56,55		8,84	162,62	1,55	**1 391,12**

SYNERGIE OFFICIERS

VALEUR DU POINT D'INDICE : 4.6860€ au 01/07
Ne prend pas en compte l'augmentation du point d'indice de 3.5% annoncée

GRILLE DE TRAITEMENTS PROVINCE

REMUNERATIONS MOYENNES MENSUELLES DES FONCTIONNAIRES DU CORPS DE COMMANDEMENT EN POSTE EN PROVINCE AU 1ER JANVIER 2022

GRADE	ECHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORES	TRAITEMENT INDICIAIRE	ISSP	NBI	IRP-OF BASE	COMP RTT	COMPENSATION CSG MINIMA	Transfert prime-point	PENSION CIVILE	PENSION CIVILE ISSP	PENSION CIVILE NBI	RDS	CSG	RAFP	TRAITEMENT NET MENSUEL
COMMANDANT DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL	HEA 3	HEA3	972	4 554,82	1 070,38	187,44	413,00	56,67	52,50	-32,42	505,58	242,30	20,81	30,96	569,67	33,86	**4 899,20**
	HEA2	HEA2	925	4 334,57	1 018,62	187,44	413,00	56,67	50,22	-32,42	481,14	230,60	20,81	29,61	544,88	33,75	**4 687,32**
	HEA1	HEA1	890	4 170,56	980,08	187,44	413,00	56,67	48,51	-32,42	462,93	222,01	20,81	28,61	526,42	33,66	**4 529,41**
	4e	1027	830	3 889,40	914,01	187,44	413,00	56,67	45,60	-32,42	431,72	207,10	20,81	26,89	494,77	33,51	**4 258,90**
	3e	1015	821	3 847,23	904,10	187,44	413,00	56,67	45,16	-32,42	427,04	204,92	20,81	26,63	490,02	33,49	**4 218,26**
	2e	930	756	3 542,63	832,52	187,44	413,00	56,67	42,00	-32,42	393,23	188,87	20,81	24,77	455,73	33,33	**3 925,10**
	1er	890	725	3 397,37	798,38	187,44	413,00	56,67	40,49	-32,42	377,11	180,69	20,81	23,88	439,38	33,26	**3 785,81**
COMMANDANT DIVISIONNAIRE	HEA 3	HEA3	972	4 554,82	1 070,38		600,00	56,67	52,50	-32,42	505,58	242,30		30,96	569,63	33,84	**4 919,63**
	HEA2	HEA2	925	4 334,57	1 018,62		600,00	56,67	50,21	-32,42	481,14	230,60		29,61	544,84	33,72	**4 707,74**
	HEA1	HEA1	890	4 170,56	980,08		600,00	56,67	48,51	-32,42	462,93	222,01		28,61	526,38	33,64	**4 549,84**
	4e	1027	830	3 889,40	914,01		600,00	56,67	45,59	-32,42	431,72	207,10		26,89	494,73	33,49	**4 279,32**
	3e	1015	821	3 847,23	904,10		600,00	56,67	45,16	-32,42	427,04	204,92		26,63	489,98	33,47	**4 238,68**
	2e	930	756	3 542,63	832,52		600,00	56,67	42,00	-32,42	393,23	188,87		24,77	455,69	33,31	**3 945,52**
	1er	890	725	3 397,37	798,38		600,00	56,67	40,49	-32,42	377,11	180,69		23,88	439,34	33,24	**3 806,23**
COMMANDANT DE POLICE	7e	1015	821	3 847,23	904,10		413,00	56,67	43,59	-32,42	427,04	204,92		25,70	472,93	24,04	**4 077,51**
	6e	995	806	3 776,94	887,58		413,00	56,67	42,86	-32,42	419,24	200,89		25,27	465,02	24,01	**4 010,20**
	5e	930	756	3 542,63	832,52		413,00	56,67	40,43	-32,42	393,23	188,87		23,84	438,65	23,88	**3 784,35**
	4e	878	716	3 355,19	788,47		413,00	56,67	38,48	-32,42	372,43	178,52		22,69	417,55	23,79	**3 604,42**
	3e	830	680	3 186,50	748,83		413,00	56,67	36,73	-32,42	353,70	169,82		21,66	398,56	23,70	**3 441,87**
	2e	784	645	3 022,49	710,28		413,00	56,67	35,03	-32,42	335,50	161,23		20,66	380,09	23,61	**3 283,96**
	1er	741	612	2 867,85	673,94		413,00	56,67	33,43	-32,42	318,33	152,84		19,71	362,69	23,53	**3 135,36**
CAPITAINE DE POLICE	E.E.	859	702	3 289,59	904,64		378,00	56,67	38,61	-32,42	365,14	192,66		22,77	418,97	22,04	**3 613,51**
	10e	821	673	3 153,69	867,27		378,00	56,67	37,16	-32,42	350,06	184,68		21,91	403,17	21,97	**3 478,57**
	9e	776	638	2 989,68	822,16		378,00	56,67	35,40	-32,42	331,85	174,84		20,88	384,11	21,88	**3 315,93**
	8e	732	605	2 835,05	779,64		378,00	56,67	33,74	-32,42	314,69	165,83		19,90	366,14	21,80	**3 162,32**
	7e	693	575	2 694,46	740,98		378,00	56,67	32,24	-32,42	299,09	157,75		19,01	349,80	21,72	**3 022,56**
	6e	653	545	2 553,88	702,32		378,00	56,67	30,73	-32,42	283,48	149,67		18,12	333,47	21,65	**2 882,79**
	5e	611	513	2 403,93	661,08		378,00	56,67	29,13	-32,42	266,84	140,76		17,18	316,04	21,57	**2 734,00**
	4e	567	480	2 249,29	641,05		378,00	56,67	27,66	-32,42	249,67	131,75		16,31	300,12	21,50	**2 600,90**
	3e	525	450	2 108,71	600,98		378,00	56,67	26,14	-32,42	234,07	123,67		15,42	283,65	21,09	**2 460,19**
	2e	499	430	2 014,99	574,27		378,00	56,67	25,13	-32,42	223,66	117,87		14,82	272,67	20,15	**2 367,46**
	1er	469	410	1 921,27	547,56		378,00	56,67	24,12	-32,42	213,26	112,69		14,22	261,70	19,21	**2 274,11**

SYNERGIE OFFICIERS

VALEUR DU POINT D'INDICE : 4.6860€ au 01/07
Ne prend pas en compte l'augmentation du point d'indice de 3.5% annoncée

IMPORTANT

ADHEREZ EN LIGNE SUR NOTRE SITE INTERNET

WWW.SYNERGIE-OFFICIERS.COM

ET BENEFICIEZ DESORMAIS D'ALLIANCE AVANTAGES

WWW.ALLIANCEAVANTAGES.FR

SYNERGIE-OFFICIERS
03 boulevard du palais 75004 PARIS
01-40-13-02-85
bureau.national@synergie-officiers.com
twitter : @PoliceSynergie